

Un protocole d'accord a été signé en octobre 2000 entre le SNPDEN et le ministre de l'éducation nationale. A l'heure où sont écrites ces lignes (avril 2001) le nouveau statut des personnels de direction, qui est la traduction réglementaire du protocole, est proposé à la relecture du SNPDEN : si de nombreux points sont positifs, nous savons déjà qu'il sera nécessaire d'être pugnaces pour obtenir des améliorations dans les prochaines années.

Les acquis de ce nouveau statut sont nombreux en termes de carrière, mais l'essentiel est bien d'en comprendre le sens général : *on rentre dans un corps unique de direction* (et sûrement à terme dans un corps de personnel d'encadrement) *pour effectuer une carrière qui sera au minimum de 15 ans* (abaisssement progressif de l'âge de recrutement) *avec une ou plusieurs mobilités et avec une ou plusieurs promotions.*

L'avancée essentielle, en termes corporatifs, est la création d'un corps unique à trois classes, l'idée étant toujours d'assurer le maximum de promotions. A n'en pas douter, le combat syndical des années 2000 sera l'amélioration de ce système (en particulier l'amélioration du pourcentage de la hors classe) afin qu'il assure une réelle promotion à chacun(e). Ensuite peut-être faudra-t-il envisager une autre construction de carrière...

Au niveau départemental comme au niveau académique, vous ferez connaissance de collègues qui, au niveau local, à chaque conseil syndical national, à chaque congrès, apportent leur contribution à la commission carrière. Rencontrez-les, investissez-vous dans cette commission qui, au-delà d'aspects techniques certes complexes, joue un grand rôle dans la reconnaissance de notre métier. Et n'oubliez pas que chaque année des stages syndicaux (dits de niveau 1) sont organisés à votre intention, et la commission carrière comme les autres, y est toujours représentée : vous y avez droit, profitez-en !

...et se gère collectivement !

Les Commissaires Paritaires sont attentifs à l'équité ! On peut très bien être adjoint et mériter une promotion !

et se construit collectivement !

Participez à notre réflexion collective sur la carrière : que sera-t-elle demain ? C'est ensemble que nous construirons les prochains statuts, que nous améliorerons celui en cours !

La vie syndicale

Bernard LEFÈVRE

Dans le respect de la pluralité et des convictions de chacun, vos idées, vos différences viennent enrichir la réflexion collective.

En terme de représentativité, le SNPDEN est une exception dans l'univers syndical français : plus de 9 000 adhérents dont 1 854 retraités pour 13 500 postes de personnel de direction. Deux collègues sur 3 en sont membres, 3 sur 4 votent pour lui et plus de 80 % des commissaires paritaires sont membres du SNPDEN. Ces résultats, suffisamment exceptionnels dans le paysage syndical français et européen, méritent une explication.

Le SNPDEN est proche des réalités vécues par ses adhérents.

Simple affirmation en forme de message publicitaire ou réalité tangible ?

L'action du SNPDEN est conduite à tous les niveaux de notre organisation par des personnels de direction effectivement en poste : le nez dans le guidon, les mains dans la graisse comme tous ses collègues le responsable du SNPDEN met son expérience quotidienne au service de tous. De l'aide au collègue en difficulté passagère à sa défense au plan ministériel pour faire valoir ses droits, l' élu du SNPDEN conduit les négociations avec la hiérarchie pour préserver des conditions de travail qui trop souvent se détériorent et élaborer des propositions tant dans le domaine corporatif que dans celui plus difficile de la pédagogie, et plus généralement sur tout ce qui concerne à la fois l'élève et le système éducatif.

L'absentéisme, la violence, l'organisation d'une rentrée sans connaître parfois, sauf par la presse, toutes les intentions ministérielles, le déroulement des examens, les contraintes d'une DGH, les personnels nommés qui ne viennent pas et ceux qui ne sont pas nommés qui arrivent parfois, l'informatique en panne, les programmes informatiques trop anciens pour être efficaces, la mission d'insertion qui n'insère pas, la formation continue de plus en plus difficile à mettre en œuvre... l'orientation, l'action sociale, la prévention



de tout ce qui privilégie l'effet d'affichage même au détriment de l'action pédagogique sont autant de questions que chaque élu du SNPDEN, comme tout personnel de direction vit ou subit au quotidien.

Le SNPDEN résulte de la fusion en 1992 de deux organisations syndicales, l'une des collèges et des lycées généraux et technologiques (SNPDES), l'autre des lycées professionnels (SNPDLP). Il accueille tous les personnels de direction - chefs et adjoints - des lycées généraux, technologiques, professionnels, des collèges et des EREA.

Notre organisation fonde son existence sur des valeurs philosophiques et politiques centrées sur l'élève et le respect des personnes.

Le syndicat :

- Affirme son attachement à l'enseignement public garant d'une éducation pour tous, facteur de progrès pour toute la société dans le respect des droits de chacun.
- Respectueux des personnes, de leurs croyances et de leurs convictions, veille au respect de la laïcité et de la neutralité politique
- Combat toutes les thèses fondées sur la discrimination, notamment celles du racisme, de la xénophobie et du sexisme.

La démarche du syndicat est centrée sur :

- Sur l'exercice de notre métier
- Sur l'avenir du service public d'éducation, à l'heure de la mondialisation et l'accord général sur le commerce des services, notamment celui de l'éducation « à fort potentiel de libéralisation » (sic)
- Sur l'avenir et l'évolution nécessaire de notre métier résultant des lois de décentralisation et de déconcentration.

Ainsi, ceux qui – comme nous tous – sont isolés dans leurs établissements, avec leurs soucis et leurs interrogations, avec des personnels et une hiérarchie aux comportements hétérogènes, voire incohérents, trouvent au syndicat un lieu d'échange et un outil puissant de résolution de leurs problèmes.

Le SNPDEN est porteur d'une analyse globale du système éducatif et d'une réflexion pédagogique élaborée concernant le collège et le lycée, (y compris le lycée professionnel).

Depuis plus de trois ans maintenant, les personnels de direction très majoritairement sont acquis à l'idée de resituer leur profession à la fois dans le cadre de la fonction publique d'état et celui plus restreint, mais non moins important de l'éducation nationale.

Si au SNPDEN, des débats ont été difficiles, celui-ci, autour du statut et de la stature, en est un bon exemple.

La volonté de préserver l'unité a prévalu. Les négociations, concernant l'avenir et l'évolution de notre métier, mettent en évidence, d'une manière irréversible, l'obligation pour le MEN de doter ses EPLE d'une véritable direction assurée par des cadres hautement qualifiés, les personnels de direction.

Le SNPDEN est un syndicat unitaire.

Dans le respect de la pluralité des idées et des convictions conformes à la déclaration universelle des droits de l'homme, il organise autour de toutes les grandes questions qui concernent directement ou indirectement la vie dans notre pays un véritable débat démocratique.

Dans son environnement syndical le SNPDEN adhère à l'UNSA-éducation.

La préoccupation première de notre métier n'exclut pas – bien au contraire – les liens avec les autres personnels de l'éducation nationale, en particulier, et les fonctionnaires d'une manière plus générale.

Lors de la scission du monde syndical enseignant, le SNPDEN, par la confrontation des points de vue, sa capacité d'intégration des idées des uns, des autres et sa compréhension des enjeux, a su pré-

server son unité. Il a initié une démarche originale en cherchant une double affiliation, à la FEN et à la FSU. Malgré tous les efforts déployés par l'ensemble du syndicat ces dernières années, cet objectif n'a pu être atteint, la FSU refusant la double appartenance.

Depuis le congrès de Toulouse (mai 2000) le SNPDEN affirme sa participation à la FEN (devenue depuis UNSA-éducation) et sa volonté d'y assumer pleinement ses responsabilités et d'y exercer ses droits et ses devoirs.

En outre il confirme son engagement à poursuivre, dans la continuité de ses mandats, le dialogue avec la FSU et ses syndicats. La mise en œuvre de ce mandat s'est traduit depuis un an par notre participation au congrès de la FSU et à ceux de ses syndicats. Par ailleurs des rendez-vous importants sont prévus pour débattre de toutes les questions qui concernent le fonctionnement de nos EPLE.

Débuter dans un nouveau métier n'est jamais facile, le SNPDEN vous aidera.

Très vite après la prise de fonction, les nouveaux personnels de direction pourront rencontrer ou s'entretenir avec un membre du SNPDEN s'ils le souhaitent.

Le secrétaire académique, les secrétaires départementaux, les commissaires paritaires, les membres du conseil syndical académique répondront aux questions. (une question n'est jamais déplacée ou ridicule).

Le syndicat est organisé :

- Au niveau départemental où l'ensemble des adhérents élit un bureau et un secrétaire départemental. Ce niveau d'organisation est en particulier celui qui gère les relations avec l'inspecteur d'académie.
- Au niveau de l'académie où se situe en particulier l'échange avec le Recteur, c'est le secrétaire académique désigné par le conseil académique qui anime la vie syndicale. Ce conseil académique est bien sûr élu par l'ensemble des adhérents de l'Académie. Notons qu'à l'heure de la déconcentration, les structures syndicales locales ont pris une importance déterminante, notamment pour l'exercice de notre métier.
- Au niveau national

Le niveau de la synthèse, celui où sont traités les dossiers communs à l'ensemble du territoire et bien sûr les relations avec le ministère et avec les autres organisations.

Au congrès qui se tient tous les deux ans (mai 2000 à Toulouse, mai 2002 à Nantes), les 500 délégués fixent les mandats. Entre les congrès, le conseil national tient le rôle du Parlement du syndicat ; il est composé de 250 membres : les élus nationaux et des élus de chaque Académie, ces derniers étant très largement majoritaires.

Le bureau national composé de 28 membres constitue quant à lui l'instance dirigeante du syndicat. Il se réunit chaque mois. Entre ces réunions, le secrétariat – composé d'une dizaine de membres – assure le suivi quotidien sous l'égide du Secrétaire général.

Les commissaires paritaires académiques ou nationaux participent aux commissions consultatives, de l'échelon concerné, pour les mutations et les promotions des personnels de direction. Ceux-ci sont très majoritairement issus du SNPDEN ; ils jouent leur rôle avec rigueur, sérieux et discrétion ; élus de tous les personnels (tous les 3 ans) ils sont bien – au-delà de l'appartenance syndicale – les représentants de chacun.

L'information et la communication

Dix fois par an chaque syndiqué (chaque personnel les premiers mois de l'année scolaire) reçoit le bulletin "Direction". Cette revue traite pour l'essentiel des questions de fond

Le site Internet:

www.snpden.org, certainement perfectible se compose, pour le moment de deux parties, une accessible à tous, l'autre réservée aux adhérents.

Enfin très régulièrement les secrétaires départementaux et les secrétaires académiques disposent, pour l'ensemble des syndiqués, de l'actualité nationale.

L'information ne manque pas et dans la masse des documents que nous recevons il ne faut pas oublier ceux du SNPDEN, ils nous aident, eux.

Le SNPDEN, c'est tout cela, venez nous rejoindre. Vos idées, vos différences viennent enrichir la réflexion collective. Vous y trouverez toujours la possibilité de confronter vos points de vue. Notre métier est difficile certes, prenant certainement, chaque matin vous réserve son lot de problèmes, mais quelle satisfaction quand enfin vous obtenez pour la plus grande majorité de vos élèves la réussite, notre récompense.